

Rapporteur : Madame Evelyne AZIHARI

OBJET : Lancement du marché de travaux de forages sous la rivière « La Vienne »
Travaux de diversification de la ressource en eau de la ville de Châtelleraut

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°16 du conseil communautaire du 25 septembre 2006, a été créé un groupement de commandes constitué :

- de la ville de Châtelleraut,*
- de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais*

Ce groupement de commandes a pour objectif :

- la réalisation d'un réseau de transfert des effluents du bourg de Cenon sur Vienne vers la station d'épuration de Châtelleraut*
- la réalisation de la diversification de la ressource en eau potable de Châtelleraut*

Depuis sa création, la Ville a jugé opportun d'inclure l'enfouissement de la ligne électrique haute tension prévue dans le cadre de la rénovation urbaine d'Ozon. Cette prestation entraîne la modification de l'objet initial de la convention du groupement de commande (se référer à l'avenant n°1 de la convention du groupement de commandes).

Par délibération n° 18 du 2 avril 2007, le bureau communautaire a souhaité lancer une procédure d'appel d'offres et autoriser Monsieur le Président à signer les pièces afférentes aux marchés de travaux.

Dans ce cadre, une consultation a été menée en 2007 sur le marché de travaux qui concernait le franchissement du Clain, des voies ferroviaires, de la Vienne et de l'ancienne route nationale n°10. Un marché a été conclu avec la société SMCE REHA pour un montant initial de 972 090,00 € HT.

Ce marché a fait l'objet de 2 avenants:

- Avenant N°1 : en raison de la découverte de nouveaux réseaux existants, le projet a dû être modifié entraînant un surcoût de 138 958,22 € HT soit un montant total du marché de 1 111 048,22 € HT .

- Avenant N°2 : en raison de la présence de bancs calcaires massifs d'une dureté très élevée sous la Vienne, la société SMCE REHA n'a pas pu réaliser l'intégralité de sa prestation. Dans ce cadre, un avenant a été signé pour une moins value de 304 962,50 € HT. Le marché total s'élève à 806 085,72 € HT.

L'intégralité de la prestation n'ayant pas pu être réalisée, une nouvelle consultation est nécessaire.

* * * * *

VU le code des marchés publics 2006,

VU la délibération n° 1 du 25 octobre 2006 du Conseil Municipal relative à la création d'un groupement de commandes entre la ville de Châtelleraut et l'agglomération ,

VU la délibération n° 18 du 2 avril 2007 du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, autorisant la signature des marchés de travaux,

VU la convention de création du groupement de commandes qui précise que le coordonnateur est chargé de "*l'organisation, la passation et la réalisation de marchés de travaux*",

VU le marché de forage M 07-04 passé avec la société SMCE et notifié le 21 novembre 2007,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser le franchissement de la Vienne au niveau du Pont Lyautey, sur la commune de Châtelleraut,

* * * * *

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire à lancer une nouvelle consultation pour réaliser les forages sous la rivière « La Vienne » pour un montant global estimé à 940 000,00 € HT.

Les parts financières respectives de ce marché sont définies en fonction du diamètre des canalisations à poser par collectivité soit :

- 70% pour la commune de Châtelleraut, 658 000,00 € HT, Ø600 mm
- 30% pour la Communauté d'Agglomération, 282 000,00 € HT, Ø110 mm.

La part financière imputable à la Ville est inscrite au budget 2008 de l'eau potable sur la ligne n°2315/P1005/3510.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire de la Ville de Châtelleraut

Transmis à la sous préfecture

Le 12/12/08 n° 12340

Publié en mairie

Le 9/12/08

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

Le directeur général des services

Hugues CLEPKENS